



TRANSPORT ROUTIER

Rapport du Conseil d'orientation des infrastructures : Un empilement de mesures punitives pour le transport routier

Le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) a remis ce jeudi 1^{er} février 2018 son rapport à Mme Elisabeth BORNE, Ministre des transports.

Si l'OTRE fait le constat de la nécessité de l'entretien et de la modernisation du réseau routier non concédé, elle exprime sa vive opposition à ce qu'elle considère n'être qu'un empilement de mesures punitives à l'encontre du transport routier, tous secteurs confondus.

À la recherche de financements supplémentaires, sans tenir compte des 39 milliards déjà financés, le rapport préconise :

- Le maintien de la « surtaxation gazole » de quatre centimes instaurée en 2015 pour compenser l'abandon de l'écotaxe,
- La réforme de la fiscalité du carburant professionnel aboutissant à remettre en cause les remboursements partiels de TICPE accordés à divers usagers professionnels dont le transport routier,
- La mise en œuvre temporaire d'une vignette forfaitaire pour les poids lourds et les VUL marchandises dans l'attente d'un retour annoncé d'une taxe kilométrique,
- L'instauration de péages urbains pour les zones denses.

À l'heure où les entreprises du transport routier vont supporter une nouvelle fois d'importantes hausses des tarifs autoroutiers, l'OTRE constate la dégradation du réseau non concédé. Dans le même temps, 9 000 kilomètres de routes sont concédées à des sociétés privées qui réalisent d'énormes bénéfices et reversent des dividendes colossaux à leurs actionnaires.

La réforme du financement des infrastructures ne peut se faire que dans le cadre d'une réflexion élargie au réseau concédé en recherchant l'équilibre financier entre les deux pour converger, à terme, vers un tarif moyen sur tout le territoire, au titre de l'équité entre les régions.

Contact presse : *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général*
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org